

USINEDECO en correctionnel

Le site **USINEDECO.COM**, spécialisé dans l'ameublement, rappellera certainement de mauvais souvenirs aux clients qui, en 2013, ont vainement attendu la livraison de leur commande.

Il est vrai que les promesses étaient alléchantes : prix discount, livraison sous 48 heures, droit de rétractation porté à un mois, garantie satisfait ou remboursé avec gratuité des frais de retour.

Ce site était exploité par **ELLE EST BELLE**, société gérée par **Guy-David GHARBI**. Il avait créé par la suite un autre site **AMEUBLEO.FR**

La procédure pénale a suivi son cours – 2205 victimes se sont fait connaître – et les audiences du tribunal correctionnel de Paris sont fixées au 29 novembre 2017 et aux 8-9, 15-16, et 22-23 mars 2018. La première audience permettra, essentiellement, de définir les modalités de fonctionnement de cette affaire hors normes.

Les plaignants ont la possibilité de se constituer partie civile, directement, ou par l'intermédiaire d'un avocat.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)